La Cédille Centre des troubles spécifiques du langage

AGTL Association genevoise des troubles spécifiques du langage



8, rue du 31 Décembre 1207 Genève +4122 700 24 24 info@lacedille.ch www.lacedille.ch

PROJET PEDAGOGIQUE - PROJET EDUCATIF

I. TROUBLE SPECIFIQUE DU LANGAGE (OU DYSPHASIE DEVELOPPEMENTALE)

Le trouble spécifique du langage (TSL, ou trouble primaire du langage, anciennement dysphasie) correspond à des difficultés persistantes dans l'acquisition et l'utilisation du langage dues à des déficits dans la compréhension ou la production (DSM-V, 2013) qui se traduisent par un vocabulaire réduit, une structure de phrase limitée, ou à un déficit du discours (utilisation du langage pour le récit, la conversation, etc.). Ces difficultés ne peuvent pas être attribuées à un trouble sensoriel, moteur, ou à une autre condition médicale/neurologique, et ne sont pas mieux expliquées par une déficience intellectuelle ou un retard global du développement. Elles résultent en des limitations fonctionnelles dans la communication, la participation sociale, et la réussite académique.

Ce trouble, de sévérité variable, affecte entre 1.5 et 7.5% de la population selon les critères choisis et se présente sous des formes diverses (par exemple atteinte plus marquée de la syntaxe, du vocabulaire, de la compréhension, etc.). La prévalence est plus élevée chez les garçons que chez les filles, avec un rapport de 2:1 à 3:1 selon les études.

Des troubles associés sont fréquents : trouble d'acquisition de la coordination (dyspraxie), trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H), troubles de l'apprentissage, etc. La prise en charge du TSL sur le plan thérapeutique suppose la mise en cohérence de multiples compétences issues des champs de l'éducation (enseignants/éducateurs spécialisés) et de la santé (logopédistes, psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens).

II. PROBLEMATIQUE ET PROPOSITION

Selon la loi genevoise sur l'éducation, plusieurs changements se sont opérés dans les écoles genevoises. D'une part, les classes se sont ouvertes à une force d'inclusion d'élèves à besoin particulier, et d'autre part, elles ont été amenées à organiser des mesures d'aménagements scolaires comme par exemple les mesures spécifiques pour enfants DYS qui n'incluent pas la dysphasie. Ce trouble spécifique du langage oral ne fait pas l'objet d'une prise en charge adaptée par une institution publique ou privée dans le canton de Genève.

Cette situation préoccupait des parents d'enfants dysphasiques et a été communiquée à des spécialistes de ce handicap rattachés à la Faculté de médecine, à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, professionnels de l'enseignement spécialisé et de la logopédie. De ces échanges, de part et d'autre, est apparue une nécessité d'action, dont la première fut la création de l'Association Genevoise des Troubles Spécifiques du Langage (AGTL), le 28 Septembre 2015. Le comité de l'association, fut alors mandaté par l'Assemblée Générale pour créer une structure dans le canton de Genève, apte à prodiguer une prise en charge adéquate des enfants et jeunes présentant des troubles spécifiques du langage (dysphasie) par un enseignement et un suivi thérapeutique appropriés.

Cette structure qui s'appellera « Centre des troubles spécifiques du langage » visera à offrir un enseignement et des thérapies adaptés aux jeunes présentant ce type de trouble, en construisant leurs acquisitions par le développement du potentiel de chacun. Ceci permettra aux jeunes une orientation vers une intégration dans la vie sociale, et le monde du travail en milieu ordinaire ou protégé. Le travail du Centre se veut avant tout une action pédagogique et éducative en lien avec la réalité sociale. Le but ultime est d'offrir des possibilités aux enfants, futurs citoyens, de construire des compétences pour exercer leur rôle de participants à la vie de la société.



III. PROJET DU CENTRE

Notre projet s'articule selon trois axes :

- un enseignement scolaire journalier selon un programme inspiré du PER (Programme d'Enseignement Romand) et adapté aux besoins éducatifs particuliers de ces élèves.
- une prise en charge pédago-thérapeutique pour des enfants et jeunes qui fréquentent d'autres établissements scolaires ordinaires ou spécialisés.
- dans l'esprit d'inclusion, les professionnels du Centre développeront des échanges et créeront un vrai partenariat avec les établissements scolaires intéressés, afin de pouvoir intervenir dans les classes mêmes.

L'équipe sera composée de professionnels formés au TSL ayant reçu la même formation spécifique afin d'avoir une cohésion sur les méthodes et la pédagogie utilisées.

1. ENSEIGNEMENT

Ecole journalière du niveau de la scolarité obligatoire, accueillant des élèves dont les besoins spécifiques ne leur permettent pas de suivre une scolarité dans une école ordinaire. L'organisation de l'enseignement se fera autour de groupes classe, à petits effectifs en fonction du projet individuel du jeune, de ses difficultés spécifiques, de son parcours scolaire et de sa maturité. Le travail par petits groupes consistera à :

- établir un projet pédagogique et éducatif individuel pour chaque élève avec des objectifs précis.
- optimiser la communication fonctionnelle des élèves.
- aborder les apprentissages fondamentaux.
- ouvrir les possibilités de partenariat avec d'autres structures scolaires. Inclusion des élèves, par moments organisés, dans des écoles ordinaires.
- collaborer avec les parents.
- élaborer un système d'évaluation des apprentissages des jeunes.
- étudier une orientation professionnelle.

L'encadrement scolaire sera assuré par des enseignants(es) spécialisés(es) ainsi que des éducateurs/éducatrices spécialisés(es).

En parallèle, ces jeunes bénéficieront de séances de logopédie adaptées ainsi que de séances d'ergothérapie, psychomotricité, art thérapie pour les jeunes qui en auraient besoin (troubles d'attention, hyperactivité, troubles praxiques...).

2. ACCUEIL

- a. Accueil des enfants dysphasiques qui fréquentent d'autres écoles ordinaires ou spécialisées et qui sont en recherche d'une complémentarité de mesures pédago-thérapeutiques adaptées.
- b. Accueil de jeunes en formation pré-professionnelle ou professionnelle et qui pourraient bénéficier d'un soutien spécifique à leur apprentissage.

Le travail avec ces jeunes consistera à :

- évaluer leurs compétences et leurs difficultés.
- proposer des démarches pédago-thérapeutiques qui répondent à leurs besoins particuliers.
- proposer un travail de soutien (individuel ou par petits groupes), qui favorise le développement de la communication fonctionnelle.
- collaborer avec les parents.

Cet accompagnement se fera par des membres de l'équipe professionnelle selon les besoins spécifiques du jeune, besoins d'apprentissages ou besoins pédago-thérapeutiques.



3. ACCOMPAGNEMENT

- a. Accompagnement et suivi des jeunes de notre Centre, qui seraient en inclusion dans des classes ordinaires.
- b. Réponse à des demandes des classes ordinaires ou spécialisées qui auraient des jeunes dysphasiques et qui souhaiteraient une aide spécifique.

Cet accompagnement consistera à :

- proposer aux enseignants des formations, des outils et des démarches pédagogiques adaptées à toute population scolaire (dysphasiques ou pas).
- initier les classes d'autres structures aux particularités des enfants dysphasiques et faciliter les échanges dans la classe.
- établir et favoriser le dialogue avec les professionnels qui accueillent des enfants dysphasiques.
- informer et sensibiliser les parents des classes ordinaires aux besoins particuliers des enfants dysphasiques.

IV. MÉTHODOLOGIE

Moyens mis en œuvre pour le suivi des élèves

- Projet individuel (PI)

Chaque enfant a des possibilités personnelles pour aborder le domaine des connaissances et du savoir. Ces possibilités personnelles feront l'objet du projet individuel annuel de l'élève afin de déterminer les objectifs à atteindre. L'élaboration du projet se fera en séances interdisciplinaires et en collaboration avec les parents. Le choix et la décision des thérapies et aides individuelles seront décidés lors de ces séances.

Evaluation

Une méthode d'évaluation sera élaborée par l'équipe interdisciplinaire, afin de pouvoir mesurer les progrès de l'élève. Cette méthode se basera sur une analyse qualitative du travail et des progrès de l'élève.

- Conseils d'équipe

Séances d'information, d'échange et d'analyse entre tous les membres de l'équipe, sur la vie du Centre, l'évolution des élèves, les difficultés rencontrées, les propositions diverses et l'élaboration de l'identité du Centre.

- Collaboration avec les parents

C'est avec cette collaboration que l'action d'apprentissage sera également optimisée. Le Centre considérera les parents comme partenaires du parcours et de l'évolution de l'élève à travers des entretiens d'une fréquence organisée.

- Suivis pédago-thérapeutiques

Le suivi logopédique

Il se fera en séances individuelles ou en groupes selon les objectifs. Les logopédistes pourront également intervenir au sein du groupe classe, et pourront être amenés à accompagner les jeunes dans les structures d'inclusion.

Les logopédistes formés en TSL devront introduire et renforcer les moyens de communications en s'orientant vers les canaux performants du jeune, préciser l'apprentissage de la lecture et travailler les aspects gnosiques, praxiques et mnésiques (mémoire).

Le suivi en ergothérapie

Il se fera en séances individuelles ou en groupe selon les objectifs. Les ergothérapeutes pourront également intervenir au sein du groupe classe, et pourront être amenés à accompagner les jeunes dans les structures d'inclusion.



L'ergothérapeute, de par son approche globale et concrète de la personne et de son environnement, permet à l'individu d'améliorer ses performances dans la réalisation des actes de la vie quotidienne lorsque ceux-ci sont entravés de manière primaire ou secondaire par l'atteinte à la santé et ses effets.

L'ergothérapeute est amené à prendre en rééducation l'enfant avec TSL lorsque le handicap gêne le rendement occupationnel (soins personnels, productivité, relations sociales et loisirs). Il est également consulté pour rechercher, élaborer et mettre en place des moyens de compensation permettant la suppléance de la compétence par un outil (ordinateur, iPad, logiciels, pictogrammes) dans le cadre de l'école, du domicile et des activités de loisirs.

- Stagiaires

Le Centre sera organisé comme lieu de stage pour les étudiants de l'Université de Genève (Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Institut Universitaire de Formation des Enseignants), ainsi que de la Haute Ecole de Travail Social.

V. POPULATION CIBLEE ET ADMISSION

Le Centre visera à recevoir des enfants et jeunes de 4 à 20 ans présentant un trouble spécifique du langage, qui sont issus de classes spécialisées ou ordinaires, lorsque le projet sera réalisé dans son ensemble. Un diagnostic précis permettra l'inscription des enfants et des jeunes aux activités du Centre.

Un bilan neurospychologique complet sera effectué pour établir le projet individuel éducatif et pédago-thérapeutique.

Un bilan logopédique ainsi qu'un bilan des compétences scolaires seront réalisés au sein de notre Centre.

La décision, après consultation du dossier, discussion avec les parents, sera prise par l'équipe professionnelle du Centre en fonction du groupe classe.

VI . LIENS AVEC LES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE , L'UNIVERSITÉ ET I'OMP

- Hôpitaux Universitaires de Genève

Le secteur de neuropédiatrie du département de l'enfant et de l'adolescent sera le référent diagnostic des troubles spécifiques du langage permettant une meilleure prise en soin de ces enfants et jeunes. Cette unité proposera également aux collaborateurs du Centre de participer à des activités de formation continue dans leurs domaines spécifiques, assurant ainsi la qualité des services rendus au sein du Centre.

- Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UNIGE

La Faculté collaborera avec le Centre afin que celui-ci reste en permanence en lien avec l'actualité de la recherche tant pour les méthodes d'enseignement que pour les outils pédago-thérapeutiques spécifiques utilisés. Des formations professionnelles continues axées sur la prise en charge du TSL seront proposées à l'ensemble des collaborateurs.

- OMP (Office Médico-Pédagogique)

La connaissance du milieu de la pédagogie spécialisée et des besoins de réponses spécifiques nous mènera à établir un lien avec l'OMP. Les échanges avec les professionnels de l'OMP, nous permettront d'organiser notre action bien spécifique selon le nombre de jeunes avec TSL au sein de l'OMP. Ce partenariat nous permettra également d'organiser des formations continues de façon réciproque.



VII. DEMARRAGE DU PROJET

En raison de l'importance, de la dimension et de la complexité du projet, son implantation se développera en plusieurs étapes. L'action du centre se concentrera tout d'abord sur le groupe d'âge 12-16 ans pour lesquels aucune prise en charge structurée n'existe.

Il est prévu de débuter le Centre en ouvrant la structure d'accueil et en développant en parallèle les activités d'accompagnement et de support décrites ci-dessus.

Les jeunes seront accueillis au Centre de la « Cédille » par groupes classe avec un effectif maximal de 8 élèves en vue d'élaborer un projet pédagogique annuel, individualisé pour chaque élève, s'étendant sur une à trois demi-journées par semaine.

L'accompagnement des jeunes est prévu en classe et à raison de 2 heures maximum par semaine, afin d'apporter une aide spécifique au trouble du langage. L'accompagnement se concrétisera en collaboration avec les enseignants des élèves scolarisés dans les écoles ordinaires publiques, en accord avec le Département de l'Instruction Publique, ou dans des structures privées. En plus, un support personnalisé sera mis en place au Centre de la « Cédille » (individuellement ou par petit groupe de 3 jeunes au maximum), en dehors des heures scolaires afin d'apporter un soutien spécifique au trouble du langage en lien avec le niveau de chaque jeune.

Après cette période initiale de fonctionnement, nous envisageons l'ouverture d'un groupe classe hétérogène comprenant une dizaine d'élèves. Le travail sera effectué en petits groupes, en fonction des compétences et des difficultés particulières de chaque élève, encadrés par deux enseignant(e) s, dont au moins un(e) spécialisé(e). Ces jeunes pourront bénéficier d'un suivi pédago-thérapeutique en logopédie et en ergothérapie selon les besoins de chacun. D'autres approches ponctuelles feront partie du programme, animées par des intervenants extérieurs (makaton, expression, corporelle, expression créatrice, travail avec la voix, théâtre...).

Madame Dina Borel et Madame Charlotte Darras, pour le groupe de travail de l'AGTL.

Juin 2016